



Toulouse, le 19 octobre 1999

DEE/EO/ST/SEPRA N° 99-054

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT DE TOULOUSE**

SOUS-DIRECTION EXPLOITATION DES
SYSTEMES **OPERATIONNELS**
DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

SEPRA

**GENDARMERIE NATIONALE
BT**

V/Réf. : P.V. N° 00405199 - **C.U.**02361

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions **donner** à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

CENTRE NATIONAL **d'ETUDES SPATIALES**

Siège	Centre de Toulouse
2 place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01	18, avenue Edouard Belin - 31401 Toulouse Cedex 04
Tél. : 01 44 76 75 00 1 Téléfax 01 44 76 76 76	Tél. : 05 61 27 31 31
Télex 214674	Téléfax DGA/T/ EOISTISC : 05 61 27 42 52
SIRET 775 665 912 00082	SIRET77566591200033

RCS PARIS B 775 665 912 - Code APE 731 Z - N° d'identification N A : FR 49 775 665 912

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

C.U. 32861 - PV 00405/99

1

Date des faits : Le 05 mai 1999
Lieux des faits : Massif de l'ARBIZON (65).

OBJET :

R E N S E I G N E M E N T S A D M I N I S T R A T I F S

NATURE : OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
1	SYNTHESE
2	AUDITION DE (témoin).
3	AUDITION DE (témoin).
4	AUDITION DE (témoin).
5	AUDITION DE (témoin).

1 M. le Préfet des Hautes Pyrénées à
TARDES
1 Général commandant la Région
Aérienne à BORDEAUX.
2 BGCN - Bureau défense opération -
Section Renseignement.
1 Archives

Transmis le :

par

(V.H)

signature et c

Le Colonel
Commandant le Group
12 57

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le six mai mil neuf cent quatre vingt dix-neuf, à 17 heures 15, se présente au bureau de notre unité, M. qui nous informe avoir aperçu un objet volant non identifié dans la nuit du mardi 04 au mercredi 05 mai 1999.

Nous en rendons compte à notre commandant de Compagnie,

EXPOSE DES FAITS

Le mercredi 05 mai 1999, à zéro heures cinq, à l'issue d'un repas de famille à son domicile à BAZUS-AURE (65), M. aperçoit depuis la terrasse de son habitation une lumière provenant de la direction de la Hourquette d'Ancizan, commune d'ANCIZAN (65).

L'observation dure deux minutes environ et il a le temps de prendre ses jumelles. La lumière disparaît en direction du sommet de l'Arbizon. Il pense avoir aperçu un objet de type fusée.

Les membres de sa famille ont assisté à la scène,

ENQUETE

Le 06 mai 1999, entendons qui ne peut nous préciser ni l'altitude ni la taille ni la vitesse de l'objet observé.

Il a cependant pu observer à l'aide de jumelles un objet de la forme d'une fusée avec à l'arrière une lumière de couleur blanchâtre et de forme triangulaire ressemblant à des gazs de combustion.

Cet objet aperçu au départ en direction de la hourquette d'Ancizan a disparu sur la façade est du pic de l'Arbizon à l'est du village de GUCHEN.

Il pense que cet objet est tombé dans ce secteur montagneux même s'il n'a entendu aucun bruit ni explosion. Il signale que les membres de sa famille ont tous vu la scène.

..... (Cf pièce n° 02)

Après avoir rendu compte à notre commandant de compagnie, l'hélicoptère Gendarmerie est demandé pour vérifier une chute éventuelle de l'engin sur la face est de l'Arbizon.

Les recherches effectuées ne permettent de découvrir aucune trace d'impact ni de débris.

L'enquêteur

Nous prenons contact avec la brigade de (65) qui nous **confirme** avoir **traité** sous procès-verbal numéro 194/99 du 05/05/1999 **une** observation similaire à des dates et heures correspondantes.

Cette unité ayant déjà effectuée des **vérifications** auprès des transports aériens, de la direction militaire départementale, des centres **d'hélicoptères** de DAX, PAU et TOULOUSE et de l'observatoire du Pic du Midi, aucune **vérification** complémentaire n'a été **effectuée**.

Les vérifications **effectuées** par la brigade de n'ont permis de rapprocher l'observation d'aucun plan de vol civil ou manoeuvre militaire.

Les auditions des autres membres de la famille (Cf pièces n° 03 à 05), confirment globalement l'observation.

M. étant le seul à avoir observé à l'aide de jumelles, les observations des autres membres de sa famille semblent moins précises. Elles sont cependant similaires quant au lieu d'observation, façade est de l'Arbizon, et sur la description d'un faisceau de fumée de forme triangulaire.

Des recherches ont été effectuées sur les communes de BAZUS-AURE, GUCHEN et ANCIZAN. En raison de l'heure tardive de l'observation, aucun témoignage complémentaire n'a pu être recueilli.

CLOTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis de **déterminer** la nature de l'observation effectuée.

Nous transmettons en l'état la **présente** procédure de renseignements administratifs, tel que le détail en figure au bordereau **d'envoi**, aux destinataires **habituels**.

L'O.P.J.

Compagnie :

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

02

1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le six mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à dix sept heures et trente trois minutes:"

J'exerce la profession et j'ai un magasin à SAINT-LARY. Le

téléphone de ce magasin

Je réside

BAZUS-AURE.

De mon habitation, à l'OUEST j'ai la montagne de l'ARBIZON.

Dans la nuit du mardi 04 au mercredi 05 mai 1999, j'ai aperçu un phénomène étrange dans le ciel.

Il était minuit et cinq minutes et cela a duré deux minutes environ.

J'ai aperçu au départ une lumière ressemblant à un satellite qui traverse le ciel, de part la taille et la couleur légèrement blanc-orangé.

Cette lumière venait en direction de la hourquette d'Ancizan et se dirigeait vers ma maison.

Je ne peux évaluer l'altitude où se trouvait cet engin.

Cette lumière a ensuite disparu quelques secondes après.

Dix secondes plus tard, j'ai revu cette lumière qui se dirigeait vers la montagne l'ARBIZON.

Je ne voyais pas encore la taille de cet objet.

A ce moment j'ai aperçu à l'arrière de cet objet une lumière de couleur blanche ressemblant aux gazs de combustion d'une fusée.

Cette lumière composait une figure géométrique de la forme d'un triangle qui sortait de l'engin.

Je suis alors allé chercher mes jumelles.

A la jumelle j'ai nettement distingué un objet de la forme d'une fusée propulsée comme celles que l'on voit à la télé.

Je ne peux vous préciser la taille de cet engin, mais c'était assez petit.

Il n'avait pas une trajectoire rectiligne, comme si il manquait de carburant.

Je ne puis vous dire à quelle vitesse allait cet engin.

En direction de l'Arbizon, la lumière a disparu.

J'ai aperçu par la suite la fumée des gazs de combustion de l'engin qui faisait un gros nuage, dans un ciel dégagé avec des étoiles. Ce nuage, qui était à environ 150 à 200 mètres de haut faisait 500 mètres de long.

Je pense que cet engin est tombé dans le secteur de l'arbizon sur la face Est en gros dans l'axe de la conduite forcée de GUCHEN.

S.I : A aucun moment je n'ai entendu la moindre explosion ni aucun bruit.

Je pense qu'il pourrait s'agir d'une fusée expérimentale de petit volume comme La personne entendue

L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

02 2

celles que fabriquent certains clubs. -----
Nous étions six personnes à voir les faits car il y avait un repas de famille à la maison. -----

Il y avait ma femme et ma fille avec son mari, mon fils et sa femme. -----

Je vous communique leurs identités complètes :

- Mon épouse :
- Mon fils et sa femme : M. et Mme
- Ma fille et son mari: M. et Mme

Ils pourront vous confirmer mes dires. -----

A _____, le six mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à dix-neuf heures vingt. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

03 1

Mous soussigné : gendarme

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à _____ au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le sept mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à quatre heures et quarante huit minutes:"

---- Le mardi 4 MAI 1999, j'ai organisé un rassemblement de famille dans sa résidence de BAZUS-AURE, Cette soirée s'est déroulée autour d'un repas auquel étaient invités, ma fille _____, son mari, Mr _____, mon fils _____ et son épouse _____

Mes enfants ont quitté notre domicile vers 00H15. Avant leurs départs nous avons discuté sur le pas de porte. Cette nuit là, le ciel était très clair, aucun nuage n'encombrait l'atmosphère. Nous avons profité de cet instant pour scruter le ciel. A ce moment là j'ai distingué un satellite provenant du NORD. Ce satellite se déplaçait à vitesse constante jusqu'au moment où une fumée épaisse est sortie en forme de triangle. cette fumée provenait de l'arrière de l'engin qui avait une forme de fusée. Cet échappement de fumée s'est produit ma semble-t-il au niveau de l'agglomération de GUCHEN face au Pic de L'ARBIZON.----

---- Suite à cet échappement de fumée j'ai constaté que le satellite changeait de direction et ce à angle droit. ----

---- Cet engin a pris la direction de la vallée de UOLON (65). Après le moment où nous avons vu la fumée s'échapper de l'engin ce dernier n'avait plus l'aspect d'un satellite. ----

---- Personnellement je ne suis pas une passionnée des astres mais m'y intéresse tout de même. ----

---- Ces constatations ont duré 2 minutes environ. ----

---- Mon gendre a fait la réflexion: "" Demain nous saurons de quoi il s'agit par la presse "" A vrai dire nous n'achetons pas les journaux mais mon gendre m'a contacté hier après-midi pour m'informer qu'un OVNI avait été aperçu la même nuit à des heures coïncidentes à nos constatations et ce sur la région de St-AROMAN (65). ----

---- Vous m'informez qu'une enquête est ouverte afin d'identifier cet engin qui à ma connaissance est tombé dans le secteur de l'ARBIZON. ----

---- Je précise que les adultes que j'ai cités ci-dessus, ont pu assister à la même chose que je viens de vous décrire. ----

---- Mon mari a eu le temps de prendre ses jumelles car nous ne comprenions pas de quoi il s'agissait. ----

La personne entendue

L'A.P.J.

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

03 2

---- A aucun moment je n'ai entendu la moindre explosion, ni aucun bruit suspect.

---- Je précise que la fumée qui se dégageait de l'engin avait une trajectoire rectiligne.

A le sept mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à 15H00.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

04

1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le onze mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à quinze heures et dix neuf minutes:"

Le mardi 04 mai 1999, je participais avec mon épouse à une réunion familiale au domicile de mes parents à BAZUS-AURE.

Au moment de partir, nous sommes sortis sur la terrasse et mon père a aperçu une lumière comme un satellite dans le ciel.

Il nous en a fait part immédiatement et nous l'avons également aperçu mon épouse et moi ainsi que le reste de la famille.

Il était un peu après minuit.

Cet objet se présentait comme un point lumineux classique et non clignotant.

Cet objet venait en gros de la direction de la hourquette d'Ancizan approximativement en direction du Sud.

Je n'ai aucune notion de grosseur ni de distance à vous fournir.

Cette première observation a duré quinze secondes environ.

Nous avons ensuite arrêté mon épouse et moi de le regarder le temps d'attacher les enfants dans la voiture.

A l'issue l'objet changeait de direction souvent en produisant de la fumée.

L'objet avait des ondulations dans sa direction tout en gardant à peu près le même cap. Je pense tout de même qu'il stagnait un peu en direction de l'Arbizon.

La trajectoire n'avait pas l'air normale comme s'il s'agissait d'un objet en difficulté.

Nous sommes partis peu après.

Notre deuxième observation a duré deux minutes environ puis nous sommes repartis en direction de notre domicile.

J'ai également regardé un peu cet objet à la jumelle, c'est là que j'ai remarqué les oscillations de trajectoire.

S.I : Je ne peux absolument pas vous donner de renseignements concernant la taille ni l'altitude de cet objet.

Ma femme qui est présente à mes côtés lors de mon audition ne peut vous apporter de renseignement complémentaire.

A aucun moment je n'ai eu l'impression que cet objet allait tomber.

A , le onze mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à 16 heures 30.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher "

La personne entendue

L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF-----
AUDITION

C.U. 02361 - PV 00405/99

05

1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant rbglement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant A , au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le vingt cinq mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf
seize heures et huit minutes:"-----

La nuit du mardi 04 au mercredi 05 mai 1999, je me trouvais au domicile de mes
beaux-parents, avec mon épouse, pour un repas de famille.-----

Aux alentours de minuit, après le repas. nous sommes sortis pour repartir et
prendre nos véhicules.-----

Assistaient à cette réunion de famille, mes beaux-parents M. et Mme ,
leurs fils et sa femme, mon épouse et moi.-----

Mon beau-père a aperçu un point lumineux et nous en a fait part immédiatement.--
De suite il m'a semblé voir un objet de type fusée car on voyait bien dessous
un faisceau lumineux crée.-----

Je ne peux absolument pas déterminer la forme de l'objet, par contre je précise
que ce qui se trouvait à l'arrière ressemblait à l'éclairage d'une fusée ou du
moins de ce que j'en ai vu à la télévision.-----

Cela dégagait un peu de fumée comme un réacteur d'avion.-----

Quand j'ai aperçu cet objet, il se trouvait approximativement en direction de la
Hourquette d'ANCIZAN, à droite de l'Arbizon et avait l'air de monter. J'ai eu
l'impression qu'il se dirigeait vers BAGNERES DE BIGORRE.-----

Il a semblé changer de direction, un peu sur la gauche vers l'Arbizon, puis est
reparti dans la direction initiale.-----

Cet objet a ensuite disparu comme si on ne le voyait plus.-----

Il s'agissait d'une lumière plu blanche, allongée, comme s'il s'agissait
d'une fusée.-----

Nous avons aperçu cet objet pendant quelques secondes, de trente secondes à une
minute environ.-----

Q I : Les conditions d'otservation ce soir là étaie excellentes avec un ciel
air dépourvu de nuages et étoilé. Le seul nuage que j'ai aperçu était un petit
nuage un peu décalé à droite de l'engin. J'ai pensé qu'il s'agissait de la fumée
provenant de ce dernier.-----

Au dernier moment oh j'ai vu cet objet il se trouvait à droite de l'Arbizon.-----

Je ne peux évaluer l'altitude ou se trouvait cet objet. Je pense qu'il était
très haut car j'ai pensé A un objet de grosse taille.-----

Seul mon beau-père a regardé cet objet & l'aide de jumelles.-----

Je n'avais jamais remarqué ce type d'objet auparavant. Cela ne ressemblait ni
La personne entendue L'enquêteur

C.U. 02361 - PV 00405/99

AUDITION

05 2

à un avion ni au point lumineux d'un satellite.-----
Ma femme. , qui a observé cet objet en même temps que moi ne peut
vous apporter de renseignement complémentaire.-----
A , le 26 mai mil neuf cent quatre vingt dix-neuf & seize heures trente.--
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien & y changer. & y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur .